



REUNION CODIR du CAF GARLABAN

16/09/2025

Le Comité Directeur (CODIR) s'est réuni à Aubagne dans la salle de réunion de l'office municipal des sports.

Membres du CODIR présents :

Laurent Bruneau (Président)
Lydie Salzano (Trésorière)
Pierre Simon (Secrétaire)
Micheline Barataud
Herald Chevance
Romain Genoulaz
Pierre Germain
Fabienne Goupy
Basile Molard Serre
Emmanuelle (Marie) Thevenin

Début de la réunion : 20h30

Ordre du jour :

Table des matières

Rencontre avec le service Jeunesse et Sport.....	2
Les activités du club.....	4
Présentation des comptes.....	4
Prochaine AG.....	5
ANNEXE 1 : liste expérience.....	7
ANNEXE 2 : autorisation encadrement bénévole.....	8

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



Information : Lydie a reçu une demande de la Mairie : nous devons vider rapidement (cette semaine) le petit local au gymnase du bras d'Or pour laisser de la place pour le matériel de Provence-Ascension. Nous stockons actuellement une partie de notre matériel de camping sur la mezzanine de ce local. Idée : jeudi prochain, demander aux personnes présentes de participer au rapatriement des affaires dans notre local principal.

Le vestiaire devrait être débarrassé du plateau à roulettes et des armatures métalliques le week-end prochain.

Action Lydie : message d'information pour jeudi prochain : pas d'eau dans le gymnase en ce moment (l'eau est coupée pour travaux)

1 . Rencontre avec le service Jeunesse et Sport

Rappel du contexte

Suite à l'accident de Jean Jacques, le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports a souhaité rencontrer le président de notre club, afin de procéder à un contrôle (activités organisation...).

A la demande de Laurent Bruneau, Lydie a rencontré la SDJES. Cette rencontre a eu lieu le 2 septembre 2025. À la suite de la rencontre un mail de synthèse a été envoyé à Lydie, qui l'a fait suivre à Laurent, et à l'adresse mail du club : cafgarlaban@gmail.com, afin que tous les membres du CODIR puissent y avoir accès.

Lydie détaille la rencontre avec les personnes du SDJES.

Il y avait trois personnes (et non deux comme mentionné par erreur dans le mail) qui ont posé beaucoup de questions sur l'organisation de nos sorties.

En résumé

- Lydie a expliqué notre mode de fonctionnement sur l'organisation des sorties, le déroulement des sorties, a insisté sur la sécurité, par exemple : savoir renoncer en cas de mauvais temps, utilisation des talkies-walkies et de la radio de secours. Tous les encadrants ont une trousse de secours pendant les sorties. La politique du club est d'avoir toujours un encadrant et un co-encadrant.
- On n'est pas parfait mais on n'est pas mal non plus.

Ce qui en ressort en détail

- On est plutôt propre sur l'organisation des sorties.
- Sur les EPI, Lydie a expliqué le contexte et montré le fichier Excel des EPI. Comme on a beaucoup de matériel, on n'a pas besoin de tout imprimer mais il faut que le fichier soit dispo sur le drive pour pouvoir le consulter rapidement.
 - Il faut continuer à alimenter le fichier pour le matériel métallique,
 - Il manque le nom des personnes et la date de mise à jour des informations,

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



- Le référencement des cordes est bien fait,
- Le cahier des sorties du matériel est OK (ne pas oublier d'archiver les anciens cahiers, c'est utile si on a besoin d'effectuer des recherches dans l'historique).
- Il nous manque encore la liste à jour des encadrants (vérification des casiers judiciaires par la SDJES).
- Il nous manque un tableau d'affichage pour afficher les statuts, le règlement intérieur, l'attestation d'assurances, les diplômes des encadrants, la convention d'utilisation des murs (Sarraute et Bras d'Or, le dernier rapport d'expertise des murs... Ça fait beaucoup de choses, mais on peut utiliser un parapheur à la place. L'intérêt est aussi de pouvoir aussi déplacer le classeur sur les deux murs (Bras d'or et Sarraute)
- Il faut obligatoirement afficher :
 - Le numéro de téléphone des deux gardiens (Bras d'Or : 06.42.96.58.86 ; Sarraute : 06.79.06.86.41) , des secours (112) et contre le harcèlement (119),
 - Les consignes de sécurité en cas d'évacuation,
 - L'emplacement du défibrillateur.
- Pour toutes les activités nautiques il faut demander aux participants une attestation de natation de 50m ou à défaut on peut demander une décharge écrite.
- Trousse de secours, attention à enlever les produits périmés.
- Bloc en salle : si on fait du bloc, il faut une ligne tracée pour délimiter la zone de bloc. Attention les matelas ne sont pas assez épais au-delà d'une certaine hauteur, ne concerne pas le CAF car nous ne faisons pas de bloc.

Action Laurent : préparer l'affichage

Autres informations :

- Romain indique qu'il voudrait être au courant s'il y a un nouveau contrôle de la SDJES pour pouvoir poser des questions.
- Il y a des factures scannées par Jean-Jacques. Il faudra les étudier pour retrouver les dates d'achat des EPI.
- Une formation sur la gestion des EPI est organisée le 25 octobre par Philippe André. Pour le moment nous avons positionné 4 personnes : Basile, Romain, Lydie et Herald.
- Pour la prochaine formation initiateur escalade, Lydie a proposé trois jeunes du club, plus Thérèse (en attente de confirmation de Paul de Pins)

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



2. Les activités du club

Les activités

- Micheline a proposé une rando ce dimanche.
- Basile, Pierre et Lydie étaient au gymnase Sarraute lundi pour l'escalade des enfants, avec l'aide de Morgan et Alice.
- Jeudi prochain (le 18) reprise des cours des ados et grimpe des adultes.
 - o Discussions sur l'utilisation des freins autobloquants : ils sont maintenant fortement recommandés en SAE : communication et formation auprès des grimpeurs,
 - o Dans la convention pour le mur du Bras d'Or il est indiqué que nous devons être partis à 22h.

Formulaire pour les encadrants bénévoles non diplômés

Laurent présente un formulaire à remplir par les encadrants non diplômés. Le CODIR discute de différents points de détail. Par exemple combien de jours d'expérience sont demandés, 5 sorties sur l'année pour être encadrant FFCAM.

Discussions sur la présence obligatoire du co-encadrant.

Demande de Laurent d'avoir les fiches de sorties à l'avance. La validation d'une sortie sur l'extranet verrouille la sortie et la liste des participants ne peut plus évoluer. Propositions :

- Etablir la fiche à l'avance, sans la verrouiller,
- Envoyer un SMS à Laurent pour indiquer qu'une sortie est prévue,
- En cas d'annulation ou de changement de dernière minute, appel téléphonique direct.
- Fin de la sortie : envoyer un SMS à Laurent pour indiquer que la sortie est terminée.

Action Laurent : mettre à jour le formulaire en tenant compte des points débattus.
ci joint les documents vierges.

3. Présentation des comptes

Subventions

Informations de Lydie : il y a des commissions en octobre pour attribuer les subventions. Les dossiers doivent être déposés avant certaines dates imposées.

Les demande de subventions envisagées :

- Trail de Pichauris,
- Investissements pour la cascade de glace (fournir les factures)

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



- Fonctionnement général
- Entretien du site d'escalade du Miroir
- UNADEV
- Ecoles d'escalade et école d'aventure

Action Lydie : retrouver la lettre de demande des subventions de l'an dernier et la passer à Laurent pour demande officielle.

Utilisation des subventions

Pour le site du Miroir, il faudra prévoir des tests à l'arrachement (le prestataire coûte entre 2 et 3000 Euros !); le panneau d'information du Miroir à changer : il y a toujours le numéro de téléphone de Jean-Jacques on pourrait mettre une adresse mail à la place. Pour le chemin d'accès, on pourrait créer un tracé bleu et placer un panneau d'information.

Etat des comptes

Au 15/09/2025, le compte courant présente solde de 2.254 Euros et le compte activités un solde de 34.728 Euros.

A noter qu'une partie très importante de ces sommes correspondent au trail de Pichauris et vont donc ressortir rapidement.

Nous n'avons toujours pas de CB.

Action Lydie : relancer la banque pour la CB

Lydie propose d'ouvrir un livret-A et de clôturer un des deux comptes pour mieux gérer cet argent. Pour le moment cette proposition est rejetée.

Information Lydie : plusieurs personnes ont commandé des tickets ClimbUp. L'achat des tickets est en partenariat avec Provence-Ascension et ils attendent notre virement pour lancer la commande. Nous aurons 40 tickets non commandés supplémentaires.

Action Lydie : effectuer le virement pour les tickets ClimbUp (1250 Euros)

→ Approuvé par le CODIR

4. Prochaine AG

Lors de la prochaine AG (15/novembre 2025) il faudrait élire au maximum deux personnes pour que le CODIR soit constitué des 12 personnes prévues.

Le CODIR devra ensuite désigner le bureau : Président, vice-président, Trésorier et Secrétaire.

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



Proposition de Romain : « tout le CODIR démissionne et se représente... Cela permettra de légitimer le CODIR auprès de certains adhérents qui souhaiteraient remettre à plat la direction du club. »

Hérald et Marie sont d'accord avec cette proposition.

Micheline s'inquiète en cas de démission collective et s'il se présente plus de 2 nouveaux candidats, qu'un petit groupe s'entende pour rayer le même nom, ce qui leur permettra d'exclure un membre du CODIR actuel même s'il est soutenu par la majorité de l'AG.

Inquiétude de Pierre G : « un risque possible avec une démission totale du CODIR est de ne pas avoir de président, faute de candidat. »

Question de Fabienne : « Quel est l'intérêt d'une démission collective ? Vu le peu de candidature pour les 2 postes à pourvoir, à ce jour »

Suite à désaccord au sein du CODIR concernant sa démission collective, le président l'a décidée à date d'effet de la prochaine AG soit le 15 novembre 2025.

Fin de la réunion : 23h00

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



A

"Mon expérience en club": Encadrements

Liste des sorties les plus représentatives de votre expérience en encadrement en club
Ces sorties doivent avoir été réalisées sur les 5 dernières années maximum.



NOM et Prénom
Date de naissance:
N° Club FFCAM :

N°	Designation de l'encadrement réalisé en club	Club	Date	Nb de personnes encadrées	Type de public	Cotation de la sortie: Facile / Assez difficile / Difficile	En tant qu'encadrant ou co-encadrant	Encadrant(s) responsable(s)	Remarques
	<i>Exemple 1 : Traversée des arêtes de la Brayère - Massif des Corcos</i>	CAF Garlaban	6/7/2022	4	Adultes. Niveau intermédiaire	AD	Co-encadrement	1 Initiateur alpinisme	Tère sortie réalisée en tant que co-encadrant sur une course d'arête rocheuse de niveau AD.
	<i>Exemple 2 : Encadrement escalade SAE</i>	CAF Garlaban	5/09/21 au 20/06/2023	10 à 16	Adultes et enfants initiés et perfectionnés		Co-encadrement et encadrement	Initiateurs SAE	Co-encadrement et encadrement de séances escalade hebdomadaires en SAE sur l'année 2021/2022.
1									
2									
3									
4									
5									
6									

Réunion CODIR du CAF Garlaban du 16/09/2025



ANNEXE 2 : autorisation encadrement bénévole



Autorisation d'Encadrement d'activité sportive Bénévole non Diplômé

Association / Club : CAF GARLABAN EN PROVENCE
Adresse : 480 AVENUE GABRIEL PERI
N° d'affiliation : 1340 N° SIRET : 899 345 870 00013



1. Identification du bénévole

Nom _____ et prénom _____ :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email _____ :

2. Nature de l'activité encadrée

Intitulé de l'activité : _____

Lieu d'exercice : Région _____ PACA

Public concerné (adultes, jeunes, enfants) : _____

Période d'encadrement : _____ du **01/09/2025** au **16/11/2025**

3. Conditions d'autorisation et Closes particulières

L'association/club :

1. Atteste que le bénévole ci-dessus est autorisé à encadrer l'activité sportive mentionnée.
2. Atteste que le bénévole remplit les critères par expérience avec sa liste de sortie justifiant d'au moins 50 h ou 5 sorties dans l'année précédant et 150 heures minimum ou 15 sorties dans les 5 ans qui précède la demande dans l'activité sportive mentionnée.
3. Confirme que le bénévole agit à **titre gratuit** dans le cadre du bénévolat.
4. S'engage à respecter les obligations légales et réglementaires liées à la sécurité, à l'encadrement sportif et à s'informer des nouveautés auprès des cadres recyclés.
5. S'engage à proposer au bénévole de suivre une formation PSC de premier secours dans l'année.
6. Déclare que le bénévole est couvert par la police d'assurance de l'association/club.
7. Met à disposition la fiche de sortie et la liste des participants dans les 24/48 avant sur Cafgarlaban@gmail.com

